

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 MAI 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le 10 mai 2017 sous la présidence de Madame DEZARNAUD Sylvie, Maire en exercice.

Présents : DEZARNAUD S - ALLIGIER J.C. - BOUVERET M – BRUCHON D - FINAND F – ARGOUD Y – DENOLLY M - OKOUMOUCHIAN G – LAMBERT C - POIPY L – COZ L – ANTUNES N - PINGET M.C - BALLESTA P

Absent (excusé) : ROUX G

POINT N°1 : CULTURE - PATRIMOINE

1.1 : Aménagement des bâtiments communaux du bourg de Tourdan

- ♦ L'esquisse du projet proposée par l'équipe de perspective patrimoine est validée par le conseil municipal. Elle répond aux souhaits exposés (accès séparés aux différents lieux d'accueil du public, indépendance du gîte préservée).
- ♦ Une rencontre est prévue avec Mme CORTEZ du Département de l'Isère, pour la gestion de la partie bibliothèque et avec l'architecte des bâtiments de France.
- ♦ Une décision devra être prise pour la partie parking, sur la partie réservée à cet effet au P.L.U. si un accord est trouvé avec le propriétaire, ou sur un autre terrain.

1.2 : Aménagement au bourg de Revel

- ♦ Le bureau d'études retenu pour le confortement du soutènement route des écoliers, dans le cadre de l'aménagement du parc effectuera des tests mardi prochain.
- ♦ Un diagnostic amiante devra être fait sur le WC public à démolir.
- ♦ Le SEDI sera contacté pour étudier l'enfouissement d'une partie des réseaux.
- ♦ La consultation des entreprises sera lancée en juin avec un choix basé sur le critère du mieux disant. Le marché comportera probablement une tranche ferme et une tranche conditionnelle avec un planning des travaux pour un étalement dans le temps.
- ♦ Concernant l'éclairage public, 3 tranches de travaux devraient être programmées en liaison avec le SEDI
2017 : montée de l'Embranchement et parc communal
2018 : rue du bourg vieux
2019 : place des Terreaux
- ♦ Un accord a été trouvé avec la famille Rosset-Bressand concernant la cession à la commune des terrains nécessaires à l'aménagement du parc.

1.3 : Eglises

- ♦ Le traitement des boiseries sera réalisé avant la fin mai.

POINT N°2 : VOIRIE

2.1 : Travaux sur la voirie intercommunale

♦ La communauté de communes a inscrit une somme de 300.000 € à son budget pour les travaux de voirie. Pour notre commune, elle a retenu l'aménagement du chemin neuf. Le conseil municipal approuve également une convention sous mandat pour que la C.C.T.B. réalise des travaux de gestion des eaux pluviales près du château de Barbarin.

2.2 : Voirie communale

♦ Le chemin de Gambaloup et le chemin de Barbarin sont en mauvais état. Des travaux sont à budgéter sur ces voiries dans les prochaines années.

2.3 : Fauchage

♦ Le fauchage sera réalisé par la commune et par la C.C.T.B. dans les prochaines semaines.

2.4 : Aménagement sécuritaire route de Pisieu

♦ L'aménagement est en cours de réalisation.

2.5 : Divers

- ♦ Sont validés trois devis :
 - Réalisation d'un avaloir chemin de Gambaloup : 1.788,00 €
 - Travaux pour gestion des eaux pluviales rue basse : 3.687,12 €
 - Reprise de la calade passage du notaire Seguin : 1.560,00 €
- ♦ Le marquage du parking du cimetière de Revel a été réalisé.

POINT N°3 : URBANISME

3.1 : Déclarations préalables

- ♦ Mme ANTUNES Nathalie : changement de menuiseries
Situation : 2, impasse de la forge
Mme ANTUNES ne prend pas part aux débats.
Le dossier est soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France.
- ♦ M. LOPEZ Stéphane : installation d'une pergola
Situation : 765, montée de l'Embranchement
Le dossier est transmis pour avis à l'architecte des bâtiments de France.

3.2 : Certificat d'urbanisme

- ♦ Demande de certificat d'urbanisme d'information déposée par la SCP HAOND et FONSAT
Section AE N°18, 21, 53, 54, 77
L'instruction du dossier est confiée à la communauté de communes du pays roussillonnais.

3.3 : Divers

- ♦ Une procédure est en cours suite à une construction sans autorisation en zone Ap près du chemin des crêtes.

POINT N°4 : C.C.A.S.

4.1 : Conférence lien social

- ♦ Evoqué : la conférence « lien social » qui va être organisée au foyer rural le 29 mai, par le centre social de l'île du battoir, en liaison avec le sou des écoles et le C.C.A.S. sur le thème « les dangers de la cour de récréation ».

POINT N°5 : FLEURISSEMENT – CADRE DE VIE

5.1 : Fleurissement

- ♦ Un point est fait sur les plantations réalisées.

POINT N°6 : FINANCES

6.1 : Emprunt

- ♦ Des demandes ont été déposées auprès de plusieurs banques pour la réalisation d'un emprunt en vue du financement des projets d'investissement.

6.2 : Assurance

- ♦ L'installation photovoltaïque du local technique devra être assurée pour les risques incendie, dommages électriques et grêle.

POINT N°7 : ENVIRONNEMENT – ECONOMIES D'ENERGIE

7.1 : panneaux photovoltaïques

- ♦ L'installation est opérationnelle, mais il reste à faire installer un compteur dédié au local technique.

7.2 : Commission développement durable

- ♦ Une conférence sur la gestion des déchets verts sera organisée à l'initiative de la commune le 21 juin à 18 h 30. Seront conviés, les maires du territoire et les membres de la commission communale. Une information sera aussi faite sur le RTI pour inviter la population.

7.3 : Ambroisie

- ♦ Comme chaque année, un courrier sera adressé aux agriculteurs pour les sensibiliser sur la nécessité de mettre tous les moyens en œuvre pour éradiquer l'ambroisie.

POINT N°8 : ASSAINISSEMENT

8.1 : Travaux bourg de Revel

- ♦ Les travaux devraient être terminés fin de semaine prochaine. Dans le cadre de ces travaux le nouveau poteau d'incendie a été installé montée du croton.

POINT N°9 : BATIMENTS

9.1 : Groupe scolaire

- ♦ L'aménagement PMR extérieur a été réalisé.

9.2 : Logements rue du Billier

- ♦ Il est décidé de dénoncer la convention conclue avec l'OPAC 38 au plus tôt pour le logement 48 rue du billier et au mois de septembre avec effet au 1^{er} janvier 2018 pour les 3 autres logements.

Il sera aussi demandé à l'OPAC 38 de dénoncer tous les contrats de maintenance.

9.3 : Cuisine centrale

- ♦ L'entreprise COCHE est intervenue pour effectuer les travaux préconisés par l'expert judiciaire.

POINT N°10 : PERSONNEL COMMUNAL

- ♦ Michel MOIROUD a passé sa formation d'artificier et est donc habilité à tirer le feu d'artifice.

POINT N°11 : ECOLES

- ♦ Un conseil d'écoles est prévu le 30 mai.

POINT N°12 : COURRIERS

- ♦ Une demande d'autorisation de stationner a été déposée par un marchand ambulant de pizzas. Il lui sera indiqué que 2 vendeurs « fixes » sont déjà installés sur la commune, qu'il peut cependant stationner le soir sur le parking au Sud de l'école, mais que la commune ne peut pas lui fournir d'électricité.
- ♦ Lecture de 3 courriers transmis par des administrés

POINT N°13 : STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Conseil communautaire du 24 avril 2017

Points abordés

♦ Finances

- autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour la maison de santé : mise à jour
- décision modificative N°1

♦ Activités économiques

- ZAC de Champlard : contrat de concession d'aménagement
- modification des statuts de l'EP-SCOT de la grande région de Grenoble
- avenant N°6 à la convention constitutive de l'entente TRIDAN
- salon de coiffure de Cour et Buis : levée de l'option d'achat anticipée

- ♦ **Environnement**
 - modification du règlement intérieur des déchetteries
- ♦ **Equipements sportifs**
 - piscine intercommunale : modification grille tarifaire
- ♦ **Voirie**
 - programme investissement voirie 2017 : opérations sous mandat
 - programme investissement voirie 2017 : demande de subvention
- ♦ **Culture**
 - appel à projet 2017
- ♦ **Administration générale**
 - personnel : création et suppression de postes suite à avancement de grade
 - personnel : modification de poste (accès à l'emploi titulaire)
 - personnel : gratification stagiaire
 - modification des commissions intercommunales
 - modification de la composition de la SPL Isère tourisme
 - association APRESS – demande de subvention
- ♦ **Information sur les décisions prises par le Président dans le cadre des délégations du conseil communautaire**
- ♦ **Questions diverses**
 - prise en charge des sentiers de randonnée : compétence CCTB

Compte rendu détaillé consultable en mairie ou à la C.C.T.B.

Le Maire
Sylvie DEZARNAUD